



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Electricité de la plume SA**, Passage de la Plume 6,
2300 La Chaux-de-Fonds
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans le même délai de 20 jours, les créanciers
peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP,
au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par
l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut
de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront
définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

00901809

